

République Française  
Département VENDÉE  
Commune de Saint Révérend

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
20260406

Objet de la délibération
Subvention à l'association Tennis Club Révérendais

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
22/04/2026

Date d'affichage
06/05/2026

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

**Présents** : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Eric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

**Absent** : M. PRINCE Lucien

**A été nommée secrétaire** : M. CHATELIER Franck

**Objet de la délibération** : Subvention à l'association Tennis Club Révérendais

L'association « Tennis Club Révérendais » a sollicité la commune d'une demande de subvention d'un montant minimum de 400 € afin de couvrir leur budget pour la saison sportive 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser pour l'année 2026 la subvention suivante :  
- Association "Tennis Club Révérendais" de Saint Révérend : 400 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette demande.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/05/2026

Le secrétaire de séance  
Éric CHOPIN



Le Maire  
Maryse AUGUIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 05/05/2026

Et

Publication ou notification du :  
06/05/2026

